

OFFRE RYOBI PRINTEMPS MAXPOWER 2023
AVEC L'ASSOCIATION PLANETE URGENCE
Jusqu'à 70€ remboursés ou reversés par Ryobi à l'association
du 01/03/2023 au 30/05/2023

POUR BÉNÉFICIER DE L'OFFRE :

1. **ACHETEZ, ENTRE le 01/03/2023 et le 30/05/2023 INCLUS**, un outil Ryobi® de la gamme Maxpower parmi les références éligibles ci-dessous :
 - **30€ remboursés sur les références** : RLM36X41H50; RBC36X26B; RHT36C61R20S; RHT36C61R40F; RY36HTX65A-120.
 - **50€ remboursés sur les références** : RLM36X41H50PG; RLM36X41H50P; RLM36X41H60PG; RLM36X46H50PG; RLM36X46H5P; RY36LMXSP46A-150.
 - **70€ remboursés sur la référence** : RY36LMX51A-160.

Les achats effectués dans des magasins ou sur des sites web de sociétés non immatriculées en France ne seront pas pris en compte.

2. **RENDEZ-VOUS SUR LE SITE www.mon-bonus-ryobi.com** muni de vos preuves d'achat et de vos coordonnées bancaires en vous connectant **AU PLUS TARD LE 15/06/2023 MINUIT**. Cliquez sur le bandeau de l'offre **3443** (présent sur la page d'accueil). Les dossiers **sans inscription préalable** via www.mon-bonus-ryobi.com ne seront **pas pris en compte**.
3. **SELECTIONNEZ VOTRE REFERENCE** dans la liste déroulante présente sur la page d'accueil. *Références éligibles mentionnées dans le point 1.*
4. **REMP LISSEZ LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION** comprenant vos coordonnées postales, vos coordonnées bancaires ainsi que le détail de votre achat.
5. **FAITES VOTRE CHOIX DE REMBOURSEMENT :**
 - A – Je souhaite recevoir 100% du remboursement
 - B – Je souhaite recevoir 50% du remboursement et que Ryobi reverse les 50 autres % à l'association Planète Urgence*
 - C – Je souhaite que Ryobi reverse 100% du remboursement à l'association Planète Urgence*

*L'association **Planète Urgence est une ONG de solidarité internationale et d'aide au développement créée en 2000 et reconnue d'utilité publique**. Elle a pour mission de protéger les forêts et la biodiversité ; de promouvoir le développement local des communautés et de sensibiliser à l'environnement. Retrouvez toutes les informations sur leur site <https://planete-urgence.org/>.

Il ne sera accepté qu'un seul dossier par foyer ou société (même nom, prénom, raison sociale, SIRET, adresse, email et même RIB (IBAN-BIC)) sur toute la durée de l'opération. Par dossier s'entend une demande de remboursement concernant un outil Ryobi® éligible acheté.

6. **IMPRIMEZ LE RÉCAPITULATIF** de votre participation, issu de votre inscription sur le site de l'offre, et joignez-y les éléments énoncés ci-dessous dans une enveloppe suffisamment affranchie :
 - La copie de votre facture d'achat ou de votre ticket de caisse, où apparaissent et sont entourés la date, le prix et la référence de l'outil Ryobi® acheté.

- Le code-barres original à 13 chiffres découpé sur l'emballage carton de l'outil Ryobi® acheté (les étiquettes décollées ne seront pas acceptées, le carton doit être clairement découpé).
- Votre IBAN/BIC présent sur votre RIB (si vous n'avez pas souhaité renseigner ces informations en ligne et que vous avez choisi un remboursement pour votre compte).

7. **ENVOYEZ** tous ces éléments par voie postale **au plus tard le 22/06/2023** (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

TAKE OFF N°3443 – RYOBI PRINTEMPS MAXPOWER 2023
CS 40593
13595 Aix en Provence CEDEX 3

Les documents que vous adressez par courrier pour participer à l'offre **ne pourront pas vous être restitués.**

Si votre dossier respecte toutes les conditions de l'offre et que vous avez choisi un remboursement en totalité ou en partie à votre attention, vous recevrez votre remboursement par virement bancaire exclusivement en fonction du ou des outil(s) Ryobi® acheté(s), du palier de remboursement et selon votre choix de remboursement lors de votre participation, dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de la date de réception des dossiers et de leur validation conforme.

Si vous avez opté pour un versement de la part de Ryobi en totalité ou en partie pour l'association, le montant global collecté sera reversé à l'association dans les 3 à 4 semaine suivant la fin de l'offre.

Un e-mail de confirmation de réception de la demande de remboursement vous sera envoyé. Si vous n'avez pas reçu ce mail dans l'heure qui suit votre inscription, vérifiez dans les courriers indésirables de votre boîte mail.

Veillez à bien respecter le délai d'inscription après la date d'achat et à fournir tous les documents demandés.

Pour tout renseignement complémentaire : n'hésitez pas à contacter le service consommateur de l'opération par e-mail à service.consommateur@take-off.fr, en précisant le numéro de l'opération (**3443**) dans l'objet de votre e-mail. Vous pouvez aussi consulter le suivi de votre demande de remboursement en cliquant sur l'onglet : « Suivi de la participation » sur le module d'inscription de l'offre via : www.mon-bonus-ryobi.com.

Toute réclamation effectuée **après le 31/07/2023** ne sera plus prise en compte.

Tout dossier illisible, incomplet, frauduleux, ne respectant pas toutes les conditions de l'offre ou envoyé après le 22/06/2023 minuit (cachet de La Poste faisant foi) sera considéré comme non conforme.

Offre réservée à toute personne morale et personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, Corse, DROM (Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte) et COM (Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Saint Martin et Saint-Barthélemy), hors personnel de la société Techtronic Industries France et des sociétés organisatrices et **limitée à un seul dossier par société ou foyer** (même nom, prénom, raison sociale, SIRET, adresse, email et même RIB (IBAN-BIC)) **sur toute la durée de l'opération**. Par dossier s'entend une demande de remboursement concernant 1 outil Ryobi® éligible acheté de la liste mentionnée dans le point 1. **Offre cumulable uniquement avec les opérations Ryobi® 3418, 3444 et 3445** (*une seule participation par opération sera autorisée*). Frais postaux de la demande non remboursés.

La société Techtronic Industries France ne saurait être tenue pour responsable de la non-réception des demandes ou des colis du fait de problèmes indépendants de sa volonté (grève des postes, mauvaise distribution ou adressage du courrier postal ou électronique...).

Les données personnelles collectées font l'objet d'un traitement informatique par la société Take Off, missionnée par la société Techtronic Industries France, responsable du traitement de cette opération. Ce traitement est réalisé uniquement en France. Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont conservées

pour une durée d'un an à compter de la clôture de cette opération. Elles sont exclusivement destinées à la société Techtronic Industries France dans le cadre de l'offre et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Dans le cas où vous avez accepté de recevoir des informations commerciales de la part de la société Techtronic Industries France, ces données seront transmises à son service marketing. La société Techtronic Industries France garantit qu'elle traitera les données à caractère personnel conformément à la loi applicable, notamment en ce qui concerne la confidentialité et la sécurité desdites données.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, de suppression et de limitation du traitement des informations qui vous concernent, d'un droit d'opposition à la prospection ou pour motif légitime, d'un droit à la portabilité des données, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès en vous adressant à l'adresse suivante : Techtronic Industries France S.A.S. - Le Grand Roissy - ZA du Gué - 35 Rue de Guivry - 77990 - Le Mesnil Amelot | France. Vous pouvez également contacter le Data Protection Officer de la marque Ryobi® à l'adresse suivante : data.privacy@TTI-emea.com.